

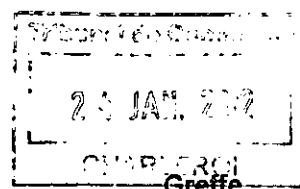
Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mo
b

12031355



N° d'entreprise : 0417.233.820

Dénomination

(en entier) : **CEREAL TESTER**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue de Plomcot 6/3 - 6224 Wanfercée-Baulet

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification des statuts

D'un acte reçu par Maître Jean-François GHIGNY, Notaire à Fleurus, en date du 29 décembre 2011, en cours d'enregistrement, il résulte que les associés de la société anonyme "CEREAL TESTER", ayant son siège social à Fleurus section Wanfercée-Baulet, rue de Plomcot 6/3, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée a décidé de modifier les statuts pour y supprimer la référence aux titres au porteur et prévoit la possibilité que les titres soient dorénavant nominatifs ou dématérialisés au choix de l'actionnaire;

En conséquence, l'assemblée a décidé de remplacer l'article 12 des statuts par :

«Article 12 – nature des titres :

Les actions sont nominatives ou dématérialisées au choix de l'actionnaire. Les frais de conversion sont à charge de l'actionnaire qui le demande.

Les actions non entièrement libérées sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance.»

2) L'assemblée a décidé de convertir les actions que les associés ont déclaré être actuellement au porteur, en actions nominatives.

Les actionnaires ont déclaré avoir ouvert, antérieurement aux présentes, un registre des actions nominatives.

Ils l'ont présenté au notaire Jean-François GHIGNY et l'ont contresigné après avoir apposé la mention « Conversion en actions nominatives ce 29 décembre 2011 ».

3) L'assemblée a conféré tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment la coordination des statuts.

Déposé en même temps que l'expédition de l'acte de modification des statuts ainsi que la coordination des statuts.

Le Notaire Jean-François GHIGNY, à Fleurus

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature